

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/08/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de BOURGES
Le : 04/08/2023
Et
Publication ou notification du : sur
le site internet de la commune
<http://limeux-berry.fr> le
04/08/2023

L'an 2023, le 29 juillet à 10:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX, convoqué le 25 juillet, n'ayant pu se réunir faute de quorum, Monsieur le Maire décide conformément à l'article L.2121-17 du C.G.C.T de programmer une nouvelle réunion pour le jeudi 03 août.

L'an 2023, le 3 Août à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/07/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/07/2023.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : GRESSETTE Romain, PILORGET Franck, ROTINAT Julien

Excusé(s) : M. FAILLOT Benoit

Absent(s) : Mme DELAGE Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, RAYMOND Philippe



A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique

16-2023 – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de reconduire la subvention au Fonds de Solidarité Logement du Conseil Général d'un montant de 150.00€, sans affectation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/08/2023
Le Maire
Julien YVON

La secrétaire
MOREL Angélique



Accusé de réception en préfecture
018-211801287-20230803-16-2023-DE
Date de réception préfecture : 04/08/2023